Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 029-212901557-20261109-78_11_2026-DE

Feuillet n°

Paraphe :

Mairie d'OUESSANT – 29242 OUESSANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le lundi 9 novembre à 17h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence du Maire David QUANTIN.

Etaient présents, David QUANTIN, Olivier LE GALL, Cédric CAÏN, Thiphaine DAVID, Jean GOUZIEN, Christophe MONTFORT, Gwenaëlle LOUËT, Marina MITH, Tiphanny PETTON, MINIOU Marie-Noëlle, Lydia ROLLAND
Absents excusés : Marie-Paule STÉPHAN, Rachel GRÜNWEISER, Jean-Patrice BERNARD, Joël RICHARD
Ont donné procuration : Marie-Paule STÉPHAN à Olivier LE GALL, Rachel GRÜNWEISER à Cédric CAÏN, Jean-Patrice BERNARD à Christophe MONTFORT, Joël RICHARD à Lydia ROLLAND
Secrétaire de séance : Christophe MONTFORT
Date de convocation : 4 novembre 2026
Date de transmission au contrôle de légalité : 13 novembre 2026
Date d'affichage : 13 novembre 2026

N° 78-11-2026 – ÉGLISE – ENGAGEMENT DE PRINCIPE (TRAVAUX D'URGENCE)

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle que l'église Saint-Pol-Aurélien, édifiée entre 1858 et 1865 sur les plans de Joseph Bigot puis de Victor Tritschler, et dont la flèche a été achevée en 1897, est propriété de la commune. Non protégée au titre des monuments historiques, elle ne bénéficie pas de l'accompagnement financier de la DRAC.

En avril 2026, une visite des combles menée par la commune a révélé un état alarmant de la charpente à la croisée du transept (assemblages désolidarisés, pièces fendues, traces d'humidité). Par précaution, et sur recommandation de l'agence Daouad architectures & patrimoines, l'édifice a été fermé temporairement au public.

La commune a confié à l'agence Daouad architectures & patrimoines, mandataire d'un groupement pluridisciplinaire (Abc Domus, ACS Ouest, Become 29, Anthemion), une étude de diagnostic lancée le 30 avril 2026. Après une visite groupée sur site du 23 au 25 juin 2026, ses conclusions ont été présentées lors d'une réunion publique le 21 septembre 2026. Elles ont été complétées par les diagnostics amiante et plomb avant travaux réalisés par l'Apave le 11 août 2026 et par le diagnostic parasitaire de Santé Bois, qui constate une attaque de vrillette active et des développements fongiques sur l'ensemble de la charpente visitable.

Le diagnostic conclut à un état très préoccupant de la charpente, en particulier à la croisée du transept, et à la nécessité d'engager des travaux sans attendre. Il relève également un risque d'effondrement de la partie est du mur de soutènement du cimetière. Il note enfin que les désordres constatés se sont aggravés depuis mai 2026, et que l'absence d'intervention aurait des effets en cascade sur le mobilier, les vitraux et les maçonneries.

Des mesures conservatoires (étaiement de la charpente à la croisée du transept, vérification du bâchage des couvertures, signalisation et fermeture des zones à risque de chute d'ardoises) sont déjà engagées dans le cadre d'une mission de maîtrise d'œuvre dédiée, avec un démarrage des interventions prévu début octobre 2026.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 029-212901557-20261109-78_11_2026-DE

Le programme de travaux préconisé est hiérarchisé en trois tranches (valeur septembre 2026, HT) :

Tranche	Objet	Montant HT
Tranche 1	Urgences : pérennité structurelle et étanchéité du bâti	2 102 156 €
Tranche 2	Entretien : pérennité générale et accessibilité	1 340 833 €
Tranche 3	Embellissement / améliorations	1 694 100 €
Total		**5 137 089 €**

La tranche 1 (urgences) comprend notamment :

Poste	Montant HT
Installations de chantier	741 494 €
Toitures et charpentes du vaisseau principal	692 552 €
Menuiseries intérieures	230 273 €
Mur de soutènement du cimetière	192 900 €
Réseau d'eaux pluviales	147 938 €
Sécurité électrique	54 500 €
Éclairage fonctionnel	42 500 €
Total tranche 1	**2 102 156 €**

Elle recouvre la collecte périphérique des eaux pluviales, la reprise des arases et des blocages de pieds de ferme, les réparations de charpente selon l'étude de structure (remplacement des écharpes et des abouts de pannes, greffes, nouvelle coyauture, sécurisation du chemin de visite, traitement fongicide et insecticide), la reprise à 100 % de la couverture du vaisseau principal et des zingueries, ainsi que la remise en état du mur de soutènement du cimetière.

La tranche 2 prévoit par ailleurs des travaux de charpente qu'il paraît cohérent de réaliser en même temps que les urgences : charpente plate en terrasson sous le beffroi, nouvelle sablière, remplacement de 50 % des chevrons des collatéraux et des sacristies.

Les honoraires et frais annexes (maîtrise d'œuvre, diagnostic parasitaire, mission SPS) sont estimés à 230 220 € HT.

Le maître d'œuvre recommande de traiter le mur de soutènement du cimetière séparément de la restauration de l'église, ou, à tout le moins, de l'inscrire dans une réflexion plus large sur l'aménagement du parvis et du haut du cimetière, au regard des montants en jeu.

Enfin, le diagnostic identifie des études et sondages complémentaires nécessaires avant travaux : sondages en sol de la sacristie nord, vérification des combles des sacristies, sondages sur la géométrie du mur de soutènement et sondage par fouille blindée des fondations sud.

Monsieur le Maire précise que l'ampleur de ces opérations appelle une programmation pluriannuelle. Il propose au conseil municipal de s'engager sur le principe de leur réalisation au cours du mandat 2026-2032, selon un calendrier adapté aux capacités financières de la commune et aux aides obtenues.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver le principe de la réalisation, au cours du mandat 2026-2032, des travaux d'urgence de la tranche 1 du programme de restauration de l'église Saint-Pol-Aurélien, destinés à garantir la pérennité structurelle et l'étanchéité du bâti, dont le montant est estimé à 2 102 156 € HT (valeur septembre 2026), sous réserve de l'obtention des financements, de l'inscription des crédits aux budgets successifs et des capacités financières de la commune ;
- d'approuver le principe de la réalisation, au cours du mandat 2026-2032 et dans la même opération, des travaux de charpente prévus en tranche 2 (lot 02 Charpente + lot 03 Couverture), dont le montant est estimé à 70 106,58 € HT et 251 702 € HT, sous réserve de l'obtention des financements, de l'inscription des crédits aux budgets successifs et des capacités financières de la commune ;

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 029-212901557-20261109-78_11_2026-DE

- de préciser que la présente délibération est un engagement de principe portant sur la durée du mandat 2026-2032. Le périmètre précis, le montant définitif de l'opération et son plan de financement seront arrêtés à l'issue des études de maîtrise d'œuvre et des études complémentaires, puis soumis au conseil municipal. Le calendrier de réalisation sera fixé dans le cadre d'une programmation pluriannuelle, en fonction des financements obtenus et des capacités financières de la commune. Les tranches 2 (hors charpente) et 3 feront l'objet de décisions ultérieures

contre	abstention	pour	Votants
0	0	15	15

Le secrétaire de séance,
Le conseiller municipal,
Christophe MONTFORT,

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
David QUANTIN,

MAIRIE DE DOUARNENEZ (29242 Finistère)

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)